

COMMUNE de SCIENTRIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU JEUDI 28 JANVIER 2016

Sous la Présidence de Monsieur Daniel BARBIER, Maire,

Présents : MMES DEAGE P, BRON Isabelle, DA COSTA Sandrine, LANOVAZ-DETURCHE V, MARECHAL E, NAVILLE Catherine, MM BARRAU Jean-François, BRANTUS Michel, DESALMAND Joël, MARECHAL Jérôme, PINGET Philippe, REMY Alain

Absents : M

Absents excusés : MME MOSCARDINI Christelle, M MENONI Andrea (a donné procuration à Mme DEAGE Patricia) . Tous deux arrivés à 21h15

Monsieur Jérôme MARECHAL est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :
« Demande de subvention par des associations ». Ceci est accepté à l'unanimité.

1. Trame écologique verte et bleue – Contrat corridor Salève Voirons :

La trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à reconstituer un réseau écologique cohérent pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

Pour une planification cohérente à l'échelle du Grand Genève français, l'Assemblée Régionale de Coopération du Genevois français a initié une démarche interSCOT avec pour vocation de coordonner l'ensemble de ces SCOT entre eux ainsi qu'avec le projet d'Agglomération. L'ARC a ainsi monté une étude dénommée « contrat corridor Salève-Voirons ».

Dans le cadre de la mise en place de ce contrat de corridor, lors de la dernière réunion de la commission environnement de la Communauté de Communes Arve et Salève, les fiches d'action ci-jointes ont été validées :

1. Connaître, préserver et valoriser les milieux remarquables de la Plaine des Rocailles :
2. La lutte contre les plantes invasives :

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de valider ces 2 fiches actions de trame écologique afin de les confirmer à l'ARC du Genevois, au maximum début février. De cette manière, l'ARC pourra assurer la coordination et demander des subventions, le plus élevées possibles, notamment régionales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 : approuve, dans le cadre de la trame verte et bleue, les principes des fiches actions ci-jointes concernant la Plaine des Rocailles et la lutte contre les plantes invasives.

Article 2 : donne à la Communauté de Communes Arve et Salève la maîtrise d'ouvrage de ces actions.

Article 3 : demande à l'ARC de coordonner les actions afférentes à la trame écologique verte et bleue et plus spécifiquement au contrat de corridor Salève-Voirons. Il charge l'ARC de demander les subventions adéquates, les plus élevées possibles.

Article 4 : donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour signer tous les actes nécessaires et pour l'exécution de la présente délibération.

2. Indemnités de conseil et de préparation budgétaire à Mme la perceptrice :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un arrêté interministériel en date du 16/12/1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public chargé des fonctions de receveur de la Commune. Il rappelle au Conseil Municipal que la Commune est appelée à demander le concours de Madame SARRAZIN RAMAYE Marie-Laure, Percepteur Receveur Municipal, pour la confection des documents budgétaires.

Ce travail est absolument en dehors de ses obligations professionnelles et, conformément à l'arrêté interministériel du 30/06/1975, Monsieur le Maire propose d'allouer une indemnité spéciale annuelle à Madame SARRAZIN RAMAYE Marie-Laure, à compter du 01/01/2015.

Le Conseil Municipal, considérant les services rendus par Madame SARRAZIN RAMAYE Marie-Laure, receveur municipal, en sa qualité de conseiller financier de la Commune, décide à l'unanimité de lui allouer, à compter du 01/01/2015, l'indemnité de conseil au taux maximum fixé par l'article 4 de l'arrêté indiqué ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2016 à l'article 6225.

3. Subventions 2016 à des associations :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'étudier l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, DECIDE d'attribuer les subventions suivantes : Association les Quatre A 50 €, Association Donneurs de sang canton Reignier 400 €, Banque Alimentaire H-Savoie 100 €, Lycée Guillaume Fichet (Verdun) 50 €, Protection Civile Haute-Savoie 50 €, ASSAV (Association Sportive SCIENTRIER Arenthon Vétérans) 400 €, Comité des Fêtes de Scientrier 400 €

4. Etude de sol pour projet extension écoles :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre du projet d'extension des écoles, une étude de sol G1 doit être réalisée.

Trois entreprises ont été consultées et ont fait parvenir un devis : GEO-ARVE, SOL ETUDE et GEOCHABLAIS.

Après analyse des offres, le Conseil Municipal, ayant délibéré, DECIDE d'attribuer les travaux à l'entreprise GEO-ARVE pour un montant de 1 450,00 € HT soit 1 740,00 € TTC et CHARGE Monsieur le maire de signer tout document afférent à cette affaire.

5. Questions diverses :

- **Don de 1 200 € de GENIFRANCE à l'APE de Scientrier et de 1 200 € de M AULAGNIER au CCAS de Scientrier.**
- **Nettoyage du vestiaire du foot : sera réalisé par une entreprise à raison s'une heure par semaine.**
- **Sortie ski le 12/03/2016.**
- **Des DVD relatant les manifestations de 2015 ont été faits par Gilbert NAVILLE. Ils peuvent être empruntés pour une semaine maxi et à raison d'un à la fois.**
- **Sortie des anciens le 22/05/2016.**